

COMMUNE DE SAINT ALPINIEN

Réunion du conseil municipal du 30 OCTOBRE 2015

DATE DE CONVOCATION: LE 24 OCTOBRE 2015

PRESENTS: Mme CHABANT E – MM. RICHIN – VERONNET –
Mme BILLEGA – M. ALLOCHON – Mmes CHABANT A – LHUISSIER –
M. RONDIER.

EXCUSE: M. PERREAUT

SECRETAIRE: Mme LHUISSIER Noémie

La séance débute à 20 heures sous la présidence de Madame CHABANT Évelyne, Maire.

Madame Nicole BILLEGA donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion.

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 30 Octobre 2015:

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la dernière séance. Madame Le Maire ajoute par ailleurs que Monsieur Michel MARCEAU a dégagé les gravats qui avaient été mis sur un morceau de terrain sectionnaire au Maisounioux, devant chez Monsieur BLANCHET.

CONTRAT DE DENEIGEMENT 2015-2016

L'entreprise SIMONNETON a fait parvenir à la Mairie le devis pour le déneigement de la commune; il propose un tarif horaire de 48,50 € H.T. Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce devis pour l'année 2015-2016.

AMENDES DE POLICE 2015

Les amendes de police s'élèvent, pour l'année 2015 à 406,42 €. Madame le Maire propose de les affecter sur des panneaux de signalisation dont elle a demandé un devis à l'entreprise KATZ.

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord et accepte ce devis.

PRELEVEMENT AUTOMATIQUE CANTINE SCOLAIRE ET ASSAINISSEMENT

Madame Le Maire fait part d'un courrier de Madame la Trésorière qui propose de mettre en place , pour les personnes qui le souhaitent, le prélèvement automatique pour payer la cantine scolaire et la redevance assainissement . La mise en place de ce dispositif a un coût de 180,00€ Les conseillers à l'unanimité décide de proposer aux parents la mise en place ce dispositif qui a été également adopté à Saint-Amand pour la cantine.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire énumère la liste de différents devis en sa possession :

- Un pour l'installation d'un poteau d'éclairage public à Planet pour un montant de 1 414,48 euros.
 - Un pour le contrôle de conformité et de sécurité des différents jeux situés à l'extérieur de l'école, pour un montant de 510,00 euros.
 - Un pour le nettoyage et le dégraissage de la hotte et de ses conduits d'évacuations de la gazinière de la salle polyvalente, pour un montant de 648,00 euros.
- Pour ce dernier, les conseillers suggèrent de demander un autre devis.

Elle fait part également d'une commande qui a été effectuée auprès de l'entreprise ALTRAD MEFRAN pour l'achat de tables et de chaises pour la salle polyvalente ainsi que des bancs pour l'église pour un montant total de 1 378,61 euros,

Enfin elle indique qu'une réunion va être organisée par la com com Creuse Grand Sud et Véolia au sujet de la mise aux normes de l'assainissement individuel. Il sera expliquer aux personnes éligibles, les différentes subventions auxquelles elles peuvent prétendre. L'assainissement de la salle polyvalente n'étant pas au normes, il faudra prévoir les travaux au Budget 2016 de l'assainissement; ceux-ci devraient être subventionnés à hauteur de 50% du montant HT dans la limite de 8 000,00 euros.

Monsieur Joël RICHIN indique qu'un habitant du Maisounioux l'a informé qu'il n'était pas d'accord avec une décision du conseil municipal . Lors du dernier conseil municipal, devant l'inquiétude de Monsieur Jean DUMONTANT qui est venu signaler que les agriculteurs qui passent dans le chemin le long d'un mur en pierres sèches lui appartenant dans le village du «Maisounioux»auraient décalé une grosse pierre, les conseillers avaient décider d'installer deux poteaux et une traverse en bois, le plus près possible du mur , à l'endroit le plus sujet aux accrochages afin de sécuriser et consolider celui-ci, sans pénaliser le passage des agriculteurs.

Madame Nicole BILLEGA signale qu'elle a été également interpellée à ce sujet.

Après en avoir discuté, les conseillers décident qu'une date va être fixée afin que la commission des travaux, les riverains et les habitants du village se retrouvent sur place afin de s'exprimer sur ce sujet et de décider ensemble d'une solution qui puisse convenir au mieux à tout le monde.

Pour terminer, elle informe le conseil que Hélène et Marc ZULIAN ont donné à l'école le montant de la quête qui a été faite le jour de leur mariage, soit 63 euros.

Les conseillers n'ayant plus de question la séance est levée à 22h45.